



BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN

Cabinet d'Avocats

Immeuble « BOTTICELLI », Angle rues Alma et Clémenceau 98800 NOUMEA, Tél. 27 89 84

V E N T E

SUR SAISIE IMMOBILIERE

Lot n°22 d'une superficie de 10a 77ca, Lotissement NETEA, Section Païta, (1ère tranche),
provenant des lots 675 (ex lot 507pie) et 506 de la section Païta, Commune Païta, n°IC 437231-8186 ;

*L'adjudication aura lieu le Lundi 31 août 2020 à 08h00 à l'audience des criées du
Tribunal de Première Instance de NOUMEA au Palais de Justice, dite ville,
Route du Faubourg Blanchot (98800)*

Mise à prix : 25.000.000 F
Sans baisse de mise à prix

En exécution d'une **Ordonnance 19/1463 du 06 décembre 2019, rectifiée par Ordonnance n°20/172 du 17 février 2020**, rendues par Madame La Juge Commissaire à la liquidation judiciaire de **Monsieur Pio TAGATAMANOI**,

A la requête de la **SELARL MARY LAURE GASTAUD**, Mandataire Judiciaire à la Liquidation des Entreprises près la Cour d'Appel de Nouméa, au capital de 1 000 000 XPF, immatriculée au RCS sous le numéro B 592 279, dont le siège est à Nouméa, Immeuble Le Fortin, 1bis, boulevard Extérieur, représentée par sa gérante en exercice, en sa qualité de liquidateur de **Monsieur Pio TAGATAMANOI**,

Pour laquelle domicile est élu au **CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN**, Avocats à la Cour, Immeuble « BOTTICELLI » Angle rues Alma et Clémenceau à NOUMEA, qui sont constitués et continueront d'occuper pour elle, sur la poursuite de vente sur saisie immobilière et ses suites,

En présence ou eux dûment appelés de 1/ **Monsieur Pio TAGATAMANOI**, Artisan patenté, né le 17 octobre 1978 à Alo (FUTUNA), de nationalité française et 2/ **Madame Nathalie Aaïda FALATEA épouse TAGATAMANOI**, sans profession, née le 03 octobre 1979 à Sigave (FUTUNA), de nationalité française, demeurant ensemble Lot 61, Val boisé – 98890 PAITA, **Parties saisies**,

Il sera procédé le **LUNDI 31 AOÛT 2020 à 08h00**, à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa, au Palais de Justice, dite Ville, Route du Faubourg Blanchot, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, du bien immobilier dont la désignation suit :

DESIGNATION DU BIEN A VENDRE

Lot n°22 d'une superficie de 10a 77ca, Lotissement NETEA, Section Païta, (1ère tranche), provenant des lots 675 (ex lot 507pie) et 506 de la section Païta, Commune Païta, n°IC 437231-8186, et les constructions y édifiées ;

EXTRAIT DE LA MATRICE FONCIERE

N° Parcelle NIC	Section Cadastre Lotissement/Morcellement	Ref / N° d'extrait	N° de lot	Surface
221 00000 679 437231-8186	PAITA LOTISSEMENT NETEA	ACP / 1717 / 21-05-2013 / 16-05-2013	22	11a 91ca

Tel que cet immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve y compris tous droits y attachés même omis dans la désignation, tous immeubles par destination qui peuvent en dépendre, toutes améliorations ou augmentations qui pourront y être faites par la suite.

MISE A PRIX

VINGT CINQ MILLIONS DE FRANCS CFP
(25.000.000 F CFP)
Sans baisse de mise à prix

CAHIER DES CHARGES

Le Cahier des Charges précisant les clauses et conditions de cette vente a été dressé par le **CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN**, et déposé le 11 juin 2020 au greffe du Tribunal de Première Instance de NOUMEA où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

FRAIS

Tous les frais de poursuites, de vente et d'adjudication et les droits proportionnels et gradués seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN Avocats à la Cour, Immeuble « BOTTICELLI » Angle rues Alma et Clémenceau à NOUMEA Tél. 27 89 84 poursuivant la vente, ou au Greffe du Tribunal de Première Instance de Nouméa où est déposé le cahier des charges.

Me Anne Laure VERKEYN, Avocat
Pour extrait